

Proposition de traitement du sujet : Faut-il rechercher l'origine de la justice ?

La question porte moins sur la justice, sur l'origine de la justice, que sur la recherche de son origine et sur son intérêt : il est demandé s'il est nécessaire, s'il est utile, à quelles fins il faut rechercher l'origine de la justice. Cette interrogation suppose que la justice existe, qu'elle a une origine, que celle-ci apparaît comme unique, et qu'on n'en dispose pas immédiatement. Si l'origine, chronologique ou logique, est ce qui fonde en expliquant, en justifiant, en déterminant (l'origine désigne le commencement, le principe, la cause, la genèse), alors il s'agira de savoir quelle relation de nécessité on peut établir entre la fondation de la justice et son application. Ou bien il est nécessaire de rechercher l'origine de la justice, mais il faut expliquer pourquoi cette recherche n'est pas si fructueuse, ou si aisée, qu'on pourrait l'espérer. Inversement, si cet effort de fondation n'est pas nécessaire, comment souscrire à un ordre non fondé ? Si la recherche de l'origine de la justice n'est pas immédiatement productive, cela ne revient-il pas à s'épuiser dans cette quête d'origine au lieu de s'efforcer de l'appliquer ?

I. La recherche de l'origine de la justice est indispensable à un esprit pour fonder, comprendre et s'approprier cet ordre auquel il souscrit.

- Seule l'identification des fondements d'une valeur peut l'expliquer par son ascendance, sa provenance, ses causes. Ainsi le droit naturel ou un principe moral sont-ils seuls propres à fonder un ordre juste bien compris.
- Seul l'effort pour rapporter un ordre à ce qui le justifie permet d'y adhérer, de le porter, de le valoriser.
- C'est en saisissant ce qui explique, ce qui motive, ce qui justifie un ordre de valeurs qu'on peut se l'approprier.

Ainsi, la recherche d'une origine a pour fonction de comprendre une genèse, de fonder l'adhésion des esprits qui se l'approprient, à moins qu'il ne les conduise à en reconnaître la relativité et leur fasse perdre de l'efficacité.

II. La quête de l'origine risque de s'avérer peu fructueuse pour l'instauration d'un ordre juste, dans la mesure où l'identification de ses fondements serait impossible ou vaine.

- Toute fondation étant relative, la reconnaissance d'une origine parmi d'autres revient à opérer une relativisation. Les principes moraux sont divers, le droit naturel supposerait une universalité.
- Plus la démarche de justification d'un ordre juste s'avère longue, laborieuse, plus les personnes qui s'y livrent pourraient manquer à l'appliquer, à le consacrer par leur pratique.
- En même temps qu'il tend à s'approprier une valeur, un esprit se singularise, il personnalise son rapport à un ordre social, ce qui peut le conduire à le réinterpréter, voire en quelque façon à le remettre en cause.

Ainsi, l'effort d'explication, de fondation de la justice peut avoir des effets contreproductifs de relativisation, de singularisation, de spéculation. Faudrait-il dès lors renoncer à toute recherche sur son origine ?

III. Il ne convient d'effectuer une recherche fondatrice pour notre ordre juste que dans le cadre d'une démarche constructive, patiente, pour en expliciter le collectivement le sens.

- La prise de conscience de la relativité de toute origine ne devrait pas conduire à remettre en cause la justice, mais à reconnaître qu'elle dépend de notre propension à la consacrer pour y mieux la mettre en œuvre. Ainsi les principes fondamentaux du droit dépendent sans doute plus d'un effort d'élaboration de la notion d'humanité que d'une révélation originelle et définitive (même s'ils ne s'opposent pas à des commandements révélés).
- L'effort pour comprendre un ordre juste ne doit s'effectuer que lorsqu'on a le loisir de le mettre en œuvre, non pas dans une situation d'urgence pour laquelle l'application doit mobiliser toutes les attentions.
- L'identification d'une origine ne doit pas s'effectuer dans un esprit novateur, mais dans un souci d'élucidation collective : il ne s'agit que de partager des raisons pour mieux vivre ensemble.

Ainsi, renoncer à expliciter la genèse de la justice témoignerait sans doute d'une frilosité peu confiante en nos valeurs. Certes, la justice est un ordre social dont la valeur tient plus à une application consensuelle qu'à une fondation absolue. C'est peut-être que la justice est moins un ordre à fonder qu'un ordre fondateur. C'est que la justice est une valeur qui réside avant tout dans ses applications, plus que dans sa genèse. Si la recherche de son fondement devait nuire à l'efficacité d'un ordre juste, il faudrait y renoncer. Ce n'est pas le cas si la quête d'une origine s'effectue dans un climat apaisé, de façon à mieux définir la justice en comprenant que sa valeur vient autant de notre capacité à la défendre que d'une origine indiscutable.